



Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)	Vote(s) pour : 9
18 septembre 2020	8	0	1	2	0	Vote(s) contre : 0 Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 25 septembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Jacques WEINBERG, doyen de séance

Point n°2 : Election du Président

Le Comité Syndical :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-2, L. 5711-1, et L. 2122-7

VU l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2017 portant création du Syndicat des Eaux de la Région Messine ;

VU les statuts dudit syndicat,

DECIDE

- **DE PROCEDER**, sous la présidence de Monsieur Jacques WEINBERG doyen d'âge, à l'élection du Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine conformément aux dispositions de l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, au scrutin secret et à la majorité absolue.

- **DE PROCLAMER** en conséquence élu Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine Monsieur Julien VICK par 9 voix sur 9 votants.

Le Président du SERM

Julien VICK